

OFFICE NOTARIAL
DE WITRY-LES-REIMS

2 avenue de Rethel • B.P. 16
51420 WITRY-LES-REIMS

- 03 26 97 04 36
- office.cailteaux@notaires.fr

Service Négociation
Immobilière

- 03 26 97 04 36

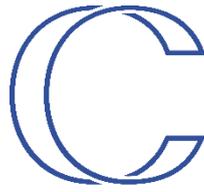
Notaires

Clarisse CAILTEAUX-BRICE
Master II Paris Assas

Valentin CAILTEAUX
Master II Paris Dauphine

Successeurs de

Maître Dominique HAZARABEDIAN
Maître Emmanuel CAILTEAUX



CAILTEAUX
NOTAIRES • DEPUIS 1756

VENTE D'UNE MAISON

Pièces à fournir :

1- Titre de propriété

2 - **Règlement du lotissement et / ou cahier des charges** si votre maison est en lotissement

3 - **Diagnostics** amiante, plomb, termites, DPE, gaz et électricité délivrés par les entreprises certifiées QUALICERT

L'entreprise vous indiquera les certificats obligatoires dans votre cas.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous la liste des diagnostics et leur durée de validité.

4 - **En cas de construction** ou agrandissement de votre maison :

- Depuis moins de dix ans :

- Permis de construire ou Déclaration préalable de travaux
- Déclaration d'achèvement des travaux
- Certificat de conformité
- Assurance dommages ouvrage ou coordonnées / factures et décennales des entreprises

5 - En cas de présence de **piscine**, les documents de construction :

- Autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou déclaration de travaux, voire permis de construire)
- DACT (déclaration d'achèvement de travaux)
- Certificat de conformité
- Facture + garantie décennale de l'installateur
- Attestation selon laquelle la piscine est pourvue d'élément de sécurité conforme (alarme, véranda, bâche...)

6 - Confirmation écrite du prix de vente NET VENDEUR, et du montant du dépôt de garantie, le cas échéant

7- Coordonnées de vos acquéreurs (adresse et n° de téléphone) + copie de carte d'identité

8 - Copie de vos pièces d'identité

9 - Questionnaire vendeur dûment complété, daté et signé

10 – Questionnaire vendeur dûment complété, daté et signé

11 – Bail éventuel

12 – Relevé d'Identité Bancaire

13 – Copie de la dernière taxe foncière

14 – Notice d'état civil

<i>Diagnostic immobilier</i>	<i>Type de bien</i>	<i>Obligation</i>	<i>Durée de validité</i>
DPE avant vente	Tout bien immobilier bâti pourvu d'un système de chauffage fixe	A réaliser dès la mise en vente d'un bien	10 ans
ERNMT	Bien situé dans une zone à risques	A réaliser avant la signature des documents de vente	6 mois
Termites	Bien situé dans une zone à risques	A réaliser avant la signature des documents de vente	6 mois
Amiante	Si premier permis de construire délivré avant le 01/07/1997	A réaliser avant la signature des documents de vente	Illimité en l'absence de détection d'amiante
Gaz	Installation gaz de 15 ans ou plus	A réaliser avant la signature des documents de vente	3 ans
Electricité	Installation électrique de 15 ans ou plus	A réaliser avant la signature des documents de vente	3 ans
Plomb	Tout bien construit avant le 01/01/1949	A réaliser avant la signature des documents de vente	1 an ou illimité en l'absence de mesures positives
Carrez	Tout bien situé dans une copropriété	A réaliser avant la signature des documents de vente	Illimitée en l'absence de modifications

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment les formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de l'Office notarial.